

ARIF, rapport annuel
2022



SOMMAIRE

L'ARIF EN CHIFFRES	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU	5
COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DU SECRÉTARIAT	6



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Créée à Genève le 15 mars 1999, l'ARIF est une association privée, sans but lucratif, délégataire de tâches publiques pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Rue de Rive 8
Case postale 3178
1211 Genève 3
Tél.: (+41) 22 310 07 35
Fax: (+41) 22 310 07 39
info@arif.ch
www.arif.ch

Organisme d'autorégulation (OAR) agréé par la FINMA, l'ARIF assure le respect par ses membres de la Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA). Ouverte à tout intermédiaire financier quelle que soit sa profession, l'ARIF est un OAR pluri-disciplinaire.

En complément de son activité de surveillance LBA, l'ARIF est désormais agréée par la FINMA comme Registre des Conseillers à la clientèle depuis le 15 septembre 2020.

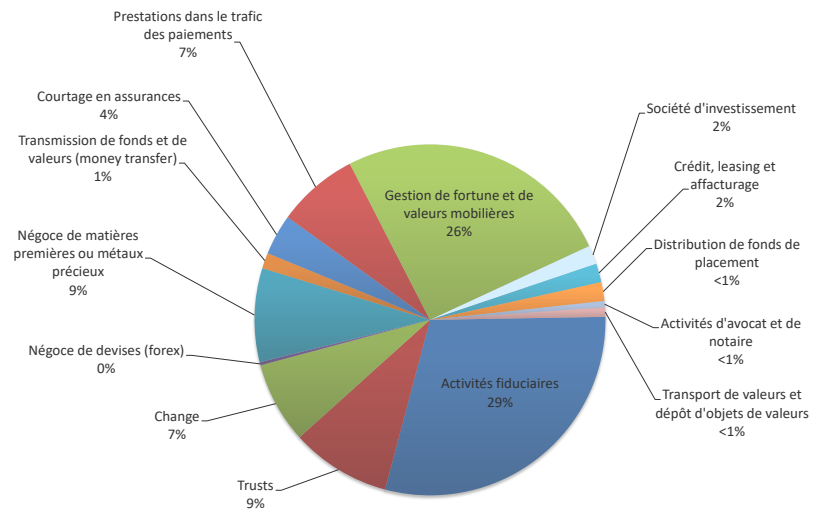
Membre du / Mitglied des
Membro del / Member of



FORUM SRO | OAR | OAD

Total de **370** membres affiliés (au 31.12.2022)

Répartition des affiliés selon leur activité prépondérante (2022)



40 sociétés d'audit agréées

20 séminaires de formations LBA et LSFIn/LEFin organisés (base et continue)

1397 personnes formées

22 sanctions prononcées

18 visites

5 enquêtes

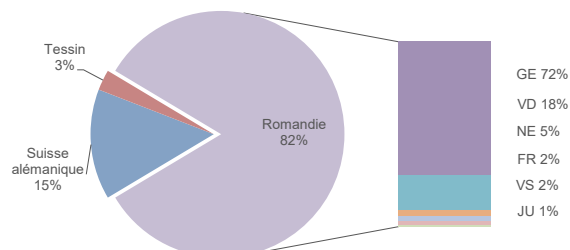
9 diagnostics préalables

24 nouveaux affiliés durant l'exercice

61 démissionnaires

11 radiations

Répartition des affiliés par régions et cantons



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association

Reprenant la plume pour ce message, je relis celui que je vous adressais l'an dernier à pareille époque, et constate – sans grand étonnement, somme toute – que bon nombre de tâches alors énoncées ont continué de nous occuper tout au long de l'exercice écoulé.

Si la nécessaire migration de nos membres gestionnaires de fortune et trustees vers notre société-sœur OSIF s'est poursuivie jusqu'à la date légale buttoir du 31 décembre, nous avons eu le plaisir de pouvoir accueillir l'admission de vingt-quatre nouveaux membres, dont les activités variées d'intermédiation financière restent soumises à la supervision d'un OAR, singulièrement les entités œuvrant dans le secteur fintech.

Les spécificités propres à l'encadrement de cette catégorie de membres – en nette croissance – nous a d'ailleurs amenés à élaborer un concept ad hoc d'admission et de surveillance, de même qu'à renforcer notre pôle de chargés d'enquêtes et d'auditeurs. Et ceci induisant cela, nous en avons profité pour, d'une manière générale, mettre en œuvre une nouvelle grille de risques – la FINMA étant au demeurant extrêmement attentive à une correcte (lire : stricte) classification des risques, cela tant lors de l'acceptation d'un candidat IF que par la suite tout au long de la due surveillance.

Les commissions d'admission et de surveillance n'ont donc pas chômé, elles qui veillent à optimiser les coordinations, à améliorer sans cesse les processus, à élaborer concepts et directives (selon besoins), en plus de leurs travaux d'examen sourcilieux des dossiers initiaux pour l'une, d'analyse critique des rapports d'audits annuels pour la seconde.

A la commission de formation et information a incombé, entre autres, la mission de diversifier l'offre de formation en regard des besoins du marché : variété des programmes et nouvelles méthodes d'enseignement. Adaptations en visioconférences, formations hybrides et e-learning, certifications SAQ et ASG. Vingt formations données dans l'année, sans doute un record, dû aussi à l'affluence des conseillers.

La commission de gestion a, elle, comme il se doit, gardé le train sur les rails. Suivi des recettes et des dépenses selon budget, suivi bancaire, suivi des débiteurs, etc, son activité est plus amplement décrite, comme pour les autres commissions d'ailleurs, dans les pages ci-après.

Et que dire de la commission d'enregistrement ? Depuis l'entrée en vigueur de la LSFIn, fournir des conseils à une clientèle suisse implique d'être inscrit dans un registre des conseillers. Comme l'ARIF comptait dans ses rangs de nombreuses personnes concernées, elle a fait acte de candidature auprès de la FINMA pour constituer un tel registre, et a été agréée. Depuis lors, plus de mille conseillers à la clientèle se sont inscrits auprès de notre registre, ce dont nous sommes très heureux, mais qui nécessite aussi un non négligeable travail administratif et des échanges plus ou moins fournis avec les intéressés, ce d'autant que tous les enregistrements doivent être renouvelés tous les deux ans.

Et puis... et puis, je ne voudrais surtout pas mettre un point final à ce mot sans avoir, très sincèrement et très explicitement, adressé mes plus vifs remerciements à notre directeur et à chacune de nos collaboratrices, sans le réel engagement, intelligent, constant, souriant, desquel(le)s aucune de ces multiples et prenantes tâches n'aurait pu être menée à bien.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association



Me Raphaël Treuillaud
Vice-président de
l'Association

1. Comité

Le Comité s'est réuni à quatre reprises au cours de cet exercice. Il a délibéré de tous les sujets tenant tant au fonctionnement général de l'association que des relations avec la FINMA et l'OSIF, et a pris toutes les décisions de sa compétence. Chaque président de commission a fait, à chaque réunion trimestrielle, un rapport du travail de sa commission. Le directeur en a fait de même pour l'activité du secrétariat.

Membres du Comité (y.c. les membres du Bureau ci-après au ch. 2) :

Elio Barzilay	Julien Blanc
Mark Brendow	Nicole Curti
Guy Girod	André Mange
Daniel Martineau	Sylvain Matthey-Junod
Philippe Perles	Jean-Marc Schwenter

2. Bureau du Comité

Au cours de ses huit réunions, le Bureau s'est saisi de toutes les questions de son ressort, en a analysé les mérites et s'est en conséquence déterminé à leur sujet de manière à ce qu'elles soient mises en œuvre de manière appropriée. Centralisant et coordonnant les activités des uns et des autres, le Bureau fixe les priorités, attribue les tâches et en recueille les résultats, dont il planifie le suivi.

Membres du Bureau :

Guy Châtelain	Président
Raphaël Treuillaud	Vice-président et Président de la Commission de surveillance
Géraldine Badel Poitras	Présidente de la Commission d'admission
Stéphanie Hodara	Président de la Commission de formation et information
Andreas Fabjan	Président de la Commission de gestion
Alain Saint-Sulpice	Directeur



Me Géraldine Badel
Poitras
Présidente de la
Commission d'admission

3. Commission d'admission

La Commission d'admission s'est réunie à 14 reprises, dont 5 fois en séances extraordinaires pour traiter les demandes d'affiliation adressées au Secrétariat. Cet exercice a vu l'acceptation de 24 candidats, le traitement express de 6 demandes d'affiliation (avec émoluments), le refus de 7 demandes d'affiliation (dont 3 caduques) et la conduite de 9 diagnostics préalables. Du côté des auditeurs, elle a agréé 3 nouvelles sociétés d'audit et 14 nouveaux auditeurs responsables. La Commission a amélioré l'efficacité de son processus de traitement des candidatures, elle a adapté la Directive 1 (demande d'affiliation) pour une meilleure analyse des risques inhérents que présentent certains modèles d'affaires, notamment FinTech, domaine dans lequel elle a renforcé ses compétences en recourant à des experts reconnus.



Me Andreas Fabjan
Président de la
Commission de gestion

4. Commission de gestion

L'activité de la Commission a été particulièrement soutenue au cours de l'exercice écoulé. Elle s'est réunie à 7 reprises. Comme à l'accoutumée et conformément à sa mission, elle a veillé à la saine gestion des ressources de l'Association, procédé au suivi des débiteurs et du plan comptable, établi les comptes de l'exercice écoulé et élaboré le budget pour le prochain exercice. La Commission a en outre accompagné les changements induits par la création de l'OSIF, soit en particulier la réorganisation et l'adaptation des ressources du Secrétariat. Elle a poursuivi ses efforts visant à optimiser et moderniser son fonctionnement, notamment par la mise en place d'un système de paiement en ligne pour les inscriptions aux formations ainsi que pour les Conseillers à la clientèle inscrits au Registre des conseillers. La Commission a également saisi l'opportunité de pouvoir louer les locaux qui se sont libérés à côté de ceux occupés par l'OSIF, en lieu et place de ceux loués actuellement au 5ème étage, afin de pouvoir exploiter et optimiser les synergies entre l'ARIF et l'OSIF. La Commission a ainsi poursuivi, et poursuivra, avec constance ses efforts visant à améliorer l'efficacité de l'organisation et la limitation des charges.



Me Raphaël Treuillaud
Président de la
Commission de
surveillance

5. Commission de surveillance

La Commission de surveillance a tenu 7 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. En plus des nombreuses séances de travail individuel pour le suivi des dossiers, 18 visites ont été réalisées auprès de membres et 5 enquêtes diligentées. Outre les nombreuses réponses aux demandes d'avis juridiques et pratiques des membres, et la préparation des documents électroniques pour l'audit LBA, la Commission a aussi examiné 23 communications faites au MROS par des membres. Dans le cadre du contrôle des membres de l'ARIF d'une application rigoureuse de leurs obligations LBA ou des autres textes légaux et réglementaires, la Commission a prononcé 22 sanctions disciplinaires, dont 6 avertissements, 1 blâme, 8 amendes pécuniaires et 7 exclusions. Enfin, 11 membres ont été radiés pour cause de fusion, de liquidation ou de déshérence. Dans ses travaux de réglementation, la Commission a procédé à la poursuite de l'implémentation de la surveillance orientée sur les risques, à diverses modifications de ses directives et à l'amélioration des processus (sécurisation de l'accès à l'information, consultation digitalisée, etc.).



Me Stéphanie Hodara
Présidente de la
Commission
de formation et
information

6. Commission de formation et information

La Commission s'est réunie 8 fois au cours de cet exercice. Elle a organisé 20 formations de base et continues, soit notamment 11 formations LBA, 6 formations LSFIn et 3 formations LBA/LEFin/LSFIN, dans trois langues différentes (français, anglais et allemand). Ces formations ont notamment permis aux participants d'être sensibilisés sur tous les aspects de la conformité légale et réglementaire en matière LBA, LSFIn et LEFin, ainsi qu'aux nouvelles technologies financières (FinTech, crypto-monnaies et prévention contre le smurfing). Une attention particulière a été donnée aux obligations de clarification et de communication, ainsi qu'aux activités de négoce (devises et métaux précieux). Plusieurs formations au sujet de l'autorisation FINMA de GFE et Trustees ont été organisées. Par ailleurs, nos formations LSFIn ont permis aux conseillers à la clientèle enregistrés auprès d'un Registre de suivre la formation requise par cette loi.



M. André Mange
Président de la
Commission
d'enregistrement

7. Commission d'enregistrement

La Commission d'enregistrement, a fonctionné en 2022 avec 3 membres du Comité, dont l'un a limité son rôle opérationnel au sein de la commission tout en continuant à apporter son appui à celle-ci pour tous les problèmes organisationnels et juridiques. Pour la gestion quotidienne des enregistrements, la commission s'est appuyée sur le travail de 3 gestionnaires et d'une comptable, membres du Secrétariat de l'ARIF ainsi que du Directeur. La Commission a tenu 11 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. Ces séances, tenues en visioconférence pour des raisons d'efficacité, ont permis de valider formellement, à un rythme mensuel, l'enregistrement des conseillers à la clientèle, qui avaient été préalablement acceptés par voie circulaire au fur et à mesure de leur traitement. Le dernier trimestre de l'exercice 2022 a marqué le début de la première vague de renouvellement des premiers enregistrements intervenus deux ans plus tôt. Pour ce faire, la plateforme du registre a fait l'objet d'un nouveau développement informatique permettant aux conseillers de valider tous les points de contrôle nécessaires au renouvellement, ainsi que le dépôt de l'attestation de formation continue LSFIn exigé pour le renouvellement. C'est ainsi qu'au 31.12.2022, ce sont plus de 350 enregistrements qui étaient déjà renouvelés, pour un nombre total d'enregistrements traités de 1'146 à fin 2022. Le pourcentage des conseillers inscrits domiciliés en Suisse est de 74% et le nombre des prestataires de services financiers pour lesquels le conseiller travaille s'élève à 315, dont 88% sont domiciliés en Suisse. Les travaux de la commission ont fait l'objet d'une coordination avec les deux autres registres agréés lors de plusieurs séances dans le cadre desquels les registres ont notamment harmonisé leurs pratiques du traitement des renouvellements.



M. Alain Saint-Sulpice
Directeur

8. Secrétariat

Le savoir-faire, c'est bien. Encore faut-il le faire savoir !

Composé d'une équipe de 6 personnes, le secrétariat produit un travail administratif quotidien et coordonne les activités des commissions qu'il met en musique selon une partition bien rôdée. Un savoir-faire qui s'est accumulé au fil des années au sein d'une équipe soudée, attentive et dynamique, et toujours à l'écoute de ses « administrés ». Attaché au principe de régulation de proximité, le secrétariat de l'ARIF relaie les questions en s'appuyant sur les connaissances d'un Comité multi-professionnel et accompagne les intermédiaires financiers dans leurs défis réglementaires, en particulier durant ces années de transition pour les gérants de fortune, les trustees et les essayeurs du commerce. Du savoir découle le savoir-faire, auquel s'applique le savoir-être, trois compétences chères à nos valeurs.

Durant 2022, le secrétariat s'est efforcé de remplir son rôle de centre opérationnel dans les missions de surveillance et de prévention en matière LBA, mais aussi dans l'offre croissante de formations adaptées aux besoins des acteurs financiers et l'enregistrement de plus d'un millier de conseillers dans le Registre de l'ARIF. Malgré l'incertitude conjoncturelle et un important remaniement organisationnel interne, le secrétariat a assuré une permanence administrative et un appui constant aux affiliés, en relais avec son Comité exécutif et les Autorités.

Avec le départ à la retraite de Madame Monique Flückiger, après 11 années de fidèle collaboration, son poste de gestionnaire de surveillance a été repris par Madame Marlène Gomes de Sousa, déjà rompue au suivi administratif des auditeurs agréés par l'ARIF. Pour gérer la réception physique et téléphonique, ainsi que la tenue des dossiers, nous avons engagé Madame Chelsea Dixon Lancia notamment en regard de ses qualités linguistiques. Le reste de l'équipe demeure inchangé et complète le cœur associatif de l'ARIF, moteur de compétences et d'efficacité au service de ses utilisateurs. Avec un atout de taille, le *know-how*.

Direction :

Alain Saint-Sulpice	Directeur
---------------------	-----------

Secrétariat :

Elena Rodriguez	Gestionnaire de surveillance
Marlène Gomes de Sousa	Gestionnaire de surveillance
Androniki Tsihli	Préposée au Registre
Christine Cardot	Comptable
Chelsea Dixon Lancia	Secrétaire-réceptionniste

ROMANDE DA

